

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-U59-49

ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, D'OCCUPATION OU DE MODIFICATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 579 598 DU CADASTRE DU QUÉBEC -
4648 CHEMIN DAOUST - RENOUVELLEMENT DE L'USAGE DE LOCATION EN COURT
SÉJOUR – ZONE VC-925

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

*La Résolution numéro 2026-U59-49 adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – Projet particulier de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment situé sur le lot 5 579 598 du cadastre du Québec - 4648 chemin Daoust - Renouvellement de l'usage de location en court séjour – Zone Vc-925 a été adoptée par le conseil de la Ville le 25 août 2026 et **est entrée en vigueur le 21 septembre 2026.***

Un certificat de conformité a été émis le 21 septembre 2026 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 « 25 août 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 septembre 2026.

Original signé

Me Sandrine Malenfant, greffière adjointe